

Faits saillants

GREENPEACE



Exploitation minière en eaux profondes : plein feux sur la dernière menace qui pèse sur les océans

Contexte

En mars dernier, l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) – un organisme international composé de 168 États membres, dont l'Union européenne – s'est réunie pour négocier d'éventuelles réglementations concernant l'exploitation des fonds océaniques en haute mer, qui se trouvent dans des zones situées au-delà de la juridiction de toute nation. La réunion s'est soldée sans conclusion claire quant à la possibilité d'autoriser l'exploitation minière en eaux profondes [dès le mois de juillet](#). Les discussions du conseil de l'AIFM doivent reprendre le [10 juillet](#) et se poursuivre jusqu'à la fin du mois. À ce jour, le gouvernement du Canada – membre de l'AIFM – [n'a pas explicitement exprimé](#) son soutien ou son opposition à un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes. Greenpeace, ainsi que ses sympathisant-es, ses alliés et un nombre croissant de [scientifiques](#), de [peuples du Pacifique](#) et de [gouvernements](#) ont appelé à l'arrêt de l'exploitation minière en eaux profondes.

Qu'est-ce que l'exploitation minière en eaux profondes?

L'exploitation minière en eaux profondes est une industrie extractive émergente qui cherche à extraire des gisements de minéraux des fonds océaniques. La zone de Clarion-Clipperton, située dans l'océan Pacifique, est le principal secteur géographique ciblé par les entreprises minières dû à la [présence abondante](#) de nodules polymétalliques (parfois simplement appelés manganèse) – des dépôts minéraux de la taille d'une pomme de terre chargés de cuivre, de nickel, de manganèse et d'autres minerais. Les entreprises minières ciblent des métaux tels que le nickel, le cuivre, le cobalt et le manganèse, des matériaux utilisés dans la fabrication de produits électroniques et qui ne sont actuellement exploités que sur terre.

L'exploitation minière en eaux profondes impliquerait que d'imposantes machines soient descendues au fond de l'océan pour ramasser, ratisser ou extraire les dépôts des écosystèmes océaniques profonds, qui comprennent notamment [les cheminées hydrothermales](#), [les monts sous-marins](#) et [les plaines abyssales](#). Les matériaux extraits seraient ensuite acheminés jusqu'à un navire pour y être traités, et ce au moyen de tubes pouvant atteindre plusieurs kilomètres de long. Une partie des déchets (constitués essentiellement de sédiments, de débris minéraux et d'eau de mer) serait ensuite [rejetée dans l'océan](#), à quelques centaines de mètres sous la surface.



Quels sont les problèmes associés à l'exploitation minière en eaux profondes ?

- L'exploitation minière en eaux profondes risque de causer des [dommages graves et irréversibles](#) aux écosystèmes des grands fonds marins. Elle implique l'élimination de l'habitat et des organismes du plancher océanique ainsi que la création de panaches de sédiments susceptibles d'étouffer les habitats sur des kilomètres autour du site minier.
- Les gisements que les entreprises cherchent à exploiter ont [mis des millions d'années à se former](#) et constituent un habitat important pour la vie marine. Par exemple, les nodules trouvés à 4 000 mètres de profondeur dans l'océan Pacifique sont l'endroit [où la pieuvre fantôme pond ses œufs](#). Les écosystèmes des grands fonds marins sont fragiles et les organismes uniques qu'ils abritent ont une croissance très lente, ce qui les rend beaucoup [moins susceptibles de se remettre d'une perturbation](#).
- La mise à l'essai récente d'équipement d'extraction minière en eaux profondes s'est soldée par des rapports faisant état de [problèmes techniques](#), d'un [incident de pollution](#) et d'un [suivi scientifique déficient](#).
- La [pollution](#) sonore et lumineuse générée par les machines pourraient affecter les baleines et d'autres créatures marines.
- L'exploitation minière en eaux profondes pourrait mettre en péril les moyens de subsistance des communautés insulaires du Pacifique et compromettre leur sécurité alimentaire. [Les scientifiques ont indiqué](#) que « les communautés qui dépendent des stocks de poissons pour leur subsistance pourraient être particulièrement vulnérables aux effets de l'exploitation minière des grands fonds marins. »
- Les océans subissent déjà les contrecoups de crises planétaires convergentes – celles de la [biodiversité](#), du [climat](#) et de la [pollution](#) – et permettre à une autre industrie extractive de mettre en danger la vie marine va à l'encontre des objectifs mondiaux de conservation.

Quelle est la position de Greenpeace sur l'exploitation minière en eaux profondes ?

Greenpeace estime que les grands fonds marins doivent demeurer interdits à jamais à l'industrie minière, que l'exploitation minière en eaux profondes ne pourra jamais être durable et qu'il s'agit d'une pratique destructrice, [inutile](#) et [néocoloniale](#). Lors de la réunion de l'AIFM en juillet, Greenpeace appelle les gouvernements du monde entier à se positionner en faveur d'un moratoire et à bloquer l'approbation des licences d'exploitation minière. Au lieu de permettre l'exploitation d'écosystèmes plus vulnérables, Greenpeace soutient une transition rapide vers une [économie circulaire lente](#) qui priorise l'efficacité des

ressources, la récupération et la réutilisation des matériaux, l'innovation collaborative et le fait de repenser notre façon d'utiliser divers matériaux en tant que société.

Un soutien croissant pour arrêter l'exploitation minière en eaux profondes avant le début des opérations

- À ce jour, plus de [700 scientifiques et spécialistes en politique](#) ont appelé à l'arrêt de l'exploitation minière en eaux profondes. En mai, [14 États](#) ont exprimé leur soutien pour une pause préventive, un moratoire ou une interdiction totale de l'exploitation minière en eaux profondes, y compris les [leaders de quatre nations du Pacifique](#) qui ont lancé une alliance en faveur d'un moratoire l'année dernière. Des leaders autochtones représentant [56 groupes](#) en provenance de 34 pays ont publiquement appelé à une interdiction totale de cette industrie.
- Un certain nombre d'[investisseurs](#), dont [Maersk](#), ont retiré leur soutien aux entreprises minières, et de grandes entreprises automobiles et technologiques se sont [engagées à ne pas s'approvisionner en minerais issus des fonds marins](#), soutenant ainsi l'appel à un moratoire.
- Une majorité des membres de l'[Union internationale pour la conservation de la nature](#) a voté en faveur d'un moratoire, et l'[Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement](#) a exhorté les investisseurs à se détourner de cette industrie.

État de l'industrie minière en eaux profondes

Une [poignée d'entreprises](#) – situées pour la plupart dans l'hémisphère nord – et leurs partenaires gouvernementaux font pression sur l'AIFM pour qu'elle donne son aval à cette pratique. L'entreprise canadienne The Metals Company est un acteur important qui joue un [rôle actif](#) dans le secteur. À ce jour, [31 contrats d'exploration](#) ont été émis par l'AIFM. Ces contrats ont été parrainés par un total de 14 pays, qui travaillent avec des contractants tels que des entreprises privées, des entreprises publiques ou des instituts de recherche.

Quelle est la position du gouvernement fédéral?

Le Canada est membre du conseil et de l'assemblée de l'AIFM. Alors que le Canada a [déclaré](#) un « moratoire effectif » sur l'exploitation minière en eaux profondes dans les eaux nationales au début de l'année, le gouvernement – en particulier la ministre responsable de la délégation canadienne à l'AIFM, soit Mélanie Joly – n'a pas précisé sa position quant à un moratoire sur l'exploitation dans les eaux internationales, contrairement aux 14 États qui se sont prononcés en faveur d'une pause préventive, d'un moratoire ou d'une interdiction totale.



Quelles sont les prochaines étapes pour l'AIFM?

L'AIFM régit l'ensemble des activités humaines liées aux minéraux situés dans les grands fonds marins internationaux « [dans l'intérêt de l'humanité tout entière](#) » et est tenue, en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, « [d'assurer la protection efficace du milieu marin contre les effets préjudiciables qui pourraient découler de ces activités](#) ». Certains rapports s'inquiètent du [manque de transparence](#) de l'AIFM et [insinuent](#) que les entreprises minières agissent de connivence avec l'Autorité pour obtenir l'autorisation en juillet de mener des activités d'exploitation minière en eaux profondes.

Au cours de l'été 2021, le président de Nauru et la filiale locale de The Metals Company, Nauru Ocean Resources Inc. ont déclenché une disposition connue sous le nom de « [règle des deux ans](#) », qui stipule que lorsqu'un pays membre fait part de son intention d'entreprendre des activités d'exploitation minière en eaux profondes à l'AIFM, l'organisation disposera désormais de deux ans pour adopter une réglementation complète, connue sous le nom de code minier. Le délai accordé à l'AIFM pour l'adoption d'une réglementation complète arrive à échéance en juillet prochain.

Le conseil de l'AIFM se réunira à nouveau du 10 au 21 juillet, et cette réunion sera suivie par une assemblée plénière du 24 au 28 juillet. Les gouvernements du monde entier auront à nouveau l'occasion de soutenir un moratoire et de fermer la porte aux demandes d'exploitation minière présentées cette année.

-30-

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Brandon Wei, conseiller aux communications, Greenpeace Canada

brandon.wei@greenpeace.org, +1 778 772-6138

